



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## décentralisation

Question écrite n° 53093

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions de la commission sur l'avenir de la décentralisation. Le rapport qui a été remis au Gouvernement avance 151 propositions et 12 orientations sur la décentralisation. La commission convie notamment « à une refondation de l'action publique » et estime que « le département doit se réformer rapidement ». Ainsi, le rapporteur se prononce en faveur d'une élection en une seule fois tous les six ans du conseil général. En ce qui concerne la région, la commission estime « nécessaire de faire émerger un pouvoir régional fort ». Par exemple, elle a proposé des « transferts de compétences non négligeables en matière d'université, de recherche, de formation professionnelle et de santé », ainsi que « la mise en place d'une conférence régionale des exécutifs » en vue d'améliorer la coordination entre les régions. Il souhaiterait connaître les suites que donnera le Gouvernement aux conclusions de ce rapport.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a interrogé le Gouvernement sur les suites qu'il entend apporter aux propositions faites pour la commission pour l'avenir de la décentralisation dans le rapport que son président, M. Pierre Mauroy, a remis au Premier ministre le 17 novembre 2000. Le Premier ministre, qui avait mis en place cette commission le 17 octobre 1999, a précisé à l'Assemblée nationale le 17 janvier dernier, lors du débat sur la décentralisation, les orientations qu'il entend mettre en oeuvre en la matière. Le Premier ministre a proposé d'engager une nouvelle étape de la décentralisation autour de six objectifs : la rénovation des institutions locales, l'approfondissement de la démocratie locale, un meilleur partage des compétences, la modernisation des finances locales, l'évolution de la fonction publique territoriale, l'accroissement de la déconcentration. Le Gouvernement a déposé le 23 mai dernier un projet de loi visant à renforcer la démocratie de proximité, qui a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 juin dernier. La discussion de ce texte a été l'occasion de renforcer la décentralisation dans un certain nombre de domaines, en s'appuyant sur nombre de propositions de la commission pour l'avenir de la décentralisation. Les autres priorités feront l'objet, après les expertises et les concertations nécessaires, de réformes qui seront engagées dès le début de la prochaine législature.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53093

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 octobre 2000, page 6201

**Réponse publiée le** : 27 août 2001, page 4938